

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	31
Membres représentés	4
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Anne-Marie PETITPEZ
Date de la convocation des conseillers	17 Juin 2026
Date de l'affichage de la convocation	17 Juin 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD (**arrivée à 19 h 45**), Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nasser ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amin BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Priscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU. Madame Clémence CHAMOUSSET. **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Daniel ARNOUD donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Anissa TRIKI donne pouvoir à Monsieur Vincent CAMUS
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Clémence CHAMOUSSET

OBJET : Fonds d'Aménagement Communal (FAC)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.1111-10,
Vu le règlement du Fonds d'Aménagement Communal adopté par le Conseil départemental de Seine-et-Marne,
Vu l'avis de la commission des finances, qui s'est tenue le 15 juin 2026,
Vu le contrat de Fonds d'Aménagement Communal conclu entre le Département de Seine-et-Marne et la ville de Villeparisis,
Considérant que la ville de Villeparisis souhaite poursuivre la mise en œuvre de son projet d'aménagement et de développement communal,
Considérant que la ville de Villeparisis souhaite solliciter à nouveau l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle,
Considérant que la ville de Villeparisis souhaite se porter candidate à un nouveau Fonds d'Aménagement Communal (FAC),

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au Maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

VALIDE la candidature de la Commune de Villeparisis à un nouveau Fonds d'Aménagement Communal (FAC) du Département de Seine-et-Marne.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de candidature et à engager les échanges avec les services du Département de Seine-et-Marne.

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette candidature.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

Madame Emma ABREU ne prend pas part au vote

Adopté après le vote suivant :

34 pour dont 4 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec vous », Unis pour Villeparisis, Madame Clémence CHAMOUSSET et Monsieur Hassan FERÉ « Tout devient possible »)

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Anne-Marie PETITPEZ Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12750-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026